

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 07 OCTOBRE 2010**

**Délibération**  
**n° 2010.10. 99.B**

**Conservatoire Gabriel  
FAURE : convention  
de partenariat  
pédagogique avec  
Chorales en charente**

**LE SEPT OCTOBRE DEUX MILLE DIX à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie d'Angoulême, Salon de la Tranchade suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **1<sup>er</sup> octobre 2010**

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre GRAND

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Didier LOUIS, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Michel GERMANEAU

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /  
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE : CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE AVEC  
CHORALES EN CHARENTE**

Le schéma national d'orientation pédagogique de la musique du Ministère de la Culture met l'accent sur la nécessité de « **renforcer les liens avec les pratiques en amateur : la mission première des établissements étant de former des amateurs, les établissements veilleront à favoriser les liens avec la pratique en amateur existant à l'intérieur ou à l'extérieur du conservatoire, afin qu'un grand nombre d'élèves poursuivent leur pratique artistique au-delà des enseignements du conservatoire** ».

Le conservatoire Gabriel FAURE a donc pour objectif de faire découvrir aux élèves les grandes œuvres du répertoire pour chœur et orchestre et, leur permettre d'avoir une pratique artistique en situation de spectacle vivant.

L'association Chorales en Charente propose ainsi d'accueillir gratuitement les élèves du conservatoire dans ses ateliers de formation vocale, ainsi qu'aux répétitions et concerts, et d'organiser des séances éducatives avec chœur et orchestre pour les classes de formation musicale.

Conformément au chapitre IV de la délibération n°34 du conseil communautaire du 25 mars 2010, dans le cadre d'activités organisées en partenariat, l'auditorium du conservatoire Gabriel FAURE sera mis à disposition gratuitement de l'association Chorales en Charente pour la tenue de ces actions de formation et de sensibilisation. Ces actions ont été évaluées à 750 € chacune et s'équilibrent financièrement.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 22 septembre 2010,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la convention de partenariat pédagogique avec l'association Chorales en Charente.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**12 octobre 2010**

**Affiché le :**

**12 octobre 2010**